

La Gazette

LE JOURNAL D'INFORMATION DE VOTRE COMMUNE

Zuydcootoise



SEPT
2018



Samedi 8 septembre de 15h à 18h
Au pont de Zuydcoote
Concours de Pêche
 La Bourriche Zuydcootoise

Dimanche 23 septembre de 15h à 19h30
Espace Robert Merle
Loto
 Club des Toujours Jeunes

Samedi 29 septembre de 14h30 à 17h30
Au pont de Zuydcoote
Concours de Pêche
 La Bourriche Zuydcootoise



Dimanche 30 septembre à 15h
Eglise Saint Nicolas de Zuydcoote



Entrée 6€ - Réservations au 06 73 43 04 96
 Zuydcoote Animations

Samedi 6 octobre
Espace vert pont de Zuydcoote
Fête de la Saint Hubert
 ACMF

Dimanche 7 octobre à partir de 13h30
Salle des sports
Espace Robert Merle
Loto
 Les Pirates de Flandre Maritime

Dimanche 14 octobre à 12h30
Espace Robert Merle
Banquet des Aînés
 La Municipalité



Sorties/Animations CPIE Flandre Maritime

8 septembre de 14h à 15h
Réunion d'information-Guide Nature
Patrimoine Volontaire
 Rdv : Rue Jean Delvallez à Zuydcoote

9 et 23 septembre de 9h à 18h
Découverte des coquillages de chez nous
 Rdv : Point Info Tourisme, Rue de Watrelos à Zuydcoote

11 septembre de 8h30 à 10h30
Les épaves de la plage de Zuydcoote
 Rdv : Point Info Tourisme, Rue de Watrelos à Zuydcoote

13 septembre de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 : Formation référent
 Inscriptions auprès du CPIE Flandre Maritime

15 septembre de 9h30 à 11h30
Les fruits sauvages de la dune
 Rdv : Dune Dewulf, Parking à côté de la Ferme Nord, Chemin privé à Zuydcoote

15 septembre de 9h30 à 11h30
Permanence compostage
 Rdv : Dune au lierre, Rue Jean Delvallez à Zuydcoote

Du 21 au 23 septembre
Festival du Sable et des Erables





Zuydcootoises, Zuydcootois,

Nous avons bénéficié d'un bel été durant lequel la fréquentation touristique a battu son plein. Je remercie les services techniques et le Syndicat des Dunes de

Flandre pour leur efficacité, durant cette période, à maintenir notre commune et notre plage accueillantes.

Vous avez été très nombreux à profiter de notre nouvelle véloroute. Vous n'avez pas hésité à me faire part de votre satisfaction et de vos remarques. Je vous en remercie.

Nous voici à la rentrée et là encore, vous allez constater des changements. En effet, supervisée par Johnny Decoster, la société DBcam installe le réseau de vidéo protection depuis début août. Cette installation pourra être mise en fonctionnement dans les semaines à venir.

Courant octobre, nous aurons le chantier du feu tricolore sur la route de Furnes qui démarrera pour une période d'environ 2 mois. Quelques semaines de perturbation pour un carrefour sécurisé qui satisfera un grand nombre d'entre nous.

Enfin, depuis le 1^{er} septembre, nous pouvons tous bénéficier d'un transport en commun gratuit sur toute la Communauté Urbaine de Dunkerque. C'est une innovation notable pour nous tous et je suis certaine que beaucoup d'entre vous profiteront dorénavant de ce moyen de transport pour leur déplacement quotidien.

Florence VANHILLE
Maire de Zuydcoote

Sommaire

Conseil Municipal	4
Retour sur images	6
Vie de la commune	8
Vacances	10
Urbanisme	11
Autrefois	12

Permanences

Permanence des Conciliateurs de Justice

Lundi 3 septembre de 14h à 16h30
Sur rendez-vous en mairie au 03 28 29 90 00

Permanence de l'Assistante Sociale

Mardi 4 septembre de 14h à 16h en Mairie

Permanence de M. Paul CHRISTOPHE

Député de la circonscription

Samedis 15 et 29 septembre
en mairie de Zuydcoote
au 09 62 64 50 59

Permanence de la Mutuelle Just'

Vendredi 21 septembre de 9h à 11h30
En Mairie
Sur rendez-vous au 03 28 29 90 00

Permanence de la Maison de l'emploi pour les + de 25 ans

341, rue du Général de Gaulle à Bray-Dunes
Tél. 03 28 29 96 20
Lundi : 13 h à 17 h 30 - Mardi : 13 h à 16 h 30
Mercredi : Fermeture
Jeudi : 13 h à 17 h 30 - Vendredi : 13 h à 16 h 30

Permanence de la Mission locale pour les - de 25 ans

341, rue du Général de Gaulle à Bray-Dunes
Tél. 03 28 29 96 20
Sur rendez-vous : mardi de 14 h à 16 h 30
et jeudi de 9 h à 12 h
Sans rendez-vous : vendredi de 9 h à 12 h

Permanence d'Habitat du Nord

Chaque jeudi de 14 h à 17 h
Permanence à Saint-Pol-sur-Mer
Rue de la République,
Résidence Jean Bart, entrée S, appt 1
Tél. 08 11 71 59 59

Le dernier conseil municipal a eu lieu le 30 juin en présence

du maire Florence VANHILLE,

Pascale BECUWE,

Johnny DECOSTER,

Pascale DESFRENNES,

Jacques DE TAEVERNIER,

Jean-Noël VANVINCQ,

Béatrice LEMPEREUR,

Bruno DIMPRE,

Philippe DEFURNES,

Thierry WALLYN,

Isabelle RAVOU-DEFRANCE

Excusés : Thérèse DESWARTE,

Marie-Claire VERBEKE,

Olivier GAUDIN, Guillaume CIVEL,

Bruno DEMAN, , Cathy DELANGUE,

Angélique WUYLENS,

Tracy GOUDEMEZ

ATTRIBUTION

SUBVENTIONS 2018

M. DECOSTER propose le versement d'une subvention de :

350 € pour les Pirates de Flandre Maritime, 250 € + 1000 € pour l'Aigle Zuydcootois. Mr VANVINCQ intervient sur la demande de subvention exceptionnelle. L'Aigle Zuydcootois a gagné toutes les finales 2017 et se voit dans l'obligation d'organiser toutes les finales 2018, dont une lui tient particulièrement à cœur « La finale de la Coupe des Coupes », le 3^{ème} samedi du mois de septembre. Il souhaite l'organiser pour les Zuydcootois à Zuydcoote. Cette organisation va engendrer des frais importants avec la location de 3 perches mobiles (1200 €), la Croix Rouge et un organisme de sécurité. 250 € pour Roulons Contre Parkinson. Mme VANHILLE ajoute que Jean-Marc POPIEUL partira de la salle R.Merle le jeudi 21 juin pour un parcours de 844 km jusqu'en Savoie pour faire parler de

la maladie de Parkinson dont lui-même est atteint.

ATELIERS LINGUISTIQUES DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE

Pascale Desfrennes expose : Les ateliers linguistiques mis en place en primaire ont remporté beaucoup de succès.

En 2017/2018, 18 enfants de CP/CE1 sur 35 élèves et 23 CE2/CM1/CM2 sur 43 écoliers ont participé aux Ateliers soit plus de 50%. La commune souhaite réitérer cette action dès la rentrée. Ce dispositif est géré par la maison de l'Europe de Dunkerque. Elle recrute les animateurs et réalise les ateliers. Le financement de ces ateliers est supporté par la CUD à hauteur de 35€/heure d'animation.

Il convient en conséquence de solliciter auprès de la CUD, un fond de concours d'un montant de 3780 € (36 semaines de cours X 3 heures (2 groupes de 1h30 souhaitées X 35 €). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite de la Communauté Urbaine de Dunkerque l'octroi d'un fonds de concours d'un montant de 3 780 € au titre des ateliers linguistiques de l'année scolaire 2018-2019.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE À LA CUD :

Le conseil municipal a donné accord pour le transfert de compétences à la CUD concernant 3 domaines :

- 1/ L'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)
- 2/ La gestion des établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs lorsqu'ils sont d'intérêt communautaire
- 3/ La défense extérieure contre l'incendie (DECI)

CONSTITUTION DU SERVICE COMMUN DE MÉDECINE PRÉVENTIVE

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de constituer un service commun de médecine préventive avec la Communauté Urbaine de Dunkerque et ses autres communes membres qui y adhéreront. Les coups de fonctionnement de ce service seront facturés à la commune 52€ par visite.

Mme VANHILLE signale que jusqu'à présent la Commune adhérait au service de médecine préventive du Centre de Gestion, au même tarif que celui proposé aujourd'hui. Le service Communautaire prévoit de dédier des locaux adaptés.

CONVENTION AVEC LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES D'ÉTÉ 2018

Pascale DESFRENNES, Adjointe au Maire, propose de reconduire la convention de mise à disposition du personnel encadrant l'accueil de loisirs avec le Service Enfance Jeunesse pour les vacances scolaires d'été 2018 (semaines du 9 juillet au 24 août 2018). Cet été, il y a entre 55 et 65 enfants inscrits sur les 7 semaines d'ALSH. A l'unanimité, Le Conseil Municipal, adopte la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES LA DUNE

M. DEFURNES explique qu'il avait envoyé un mail début mai en mairie pour signaler son inquiétude quant à la dune. M. DEFURNES souhaite vraiment attirer l'attention sur le bout de front de mer au droit du parking, qui a été attaqué mais qui est particulièrement fragilisé par les intrusions venant du parking ou de la plage. Plusieurs che-

mins ont été ouverts pour éviter les escaliers. Il y a des parasols, des enfants qui jouent, des parapentistes ...

M. DEFURNES pense que si rien n'est fait pour empêcher les intrusions par l'installation de ganivelles, il ne donne pas cher de l'état de la dune à la fin de l'été. Il pense qu'il faut réellement intervenir et que c'est strictement de la compétence communale, à moins que le SIDF ait les moyens d'intervenir. Il pense qu'il faut aider la nature et pour cela empêcher le public de passer même si ce n'est pas très plaisant.

Mme VANHILLE s'accorde avec Mr DEFURNES sur le devenir de la dune si rien n'est fait. Nous avons pris à cœur de trouver une solution. La première étape a été de définir qui était propriétaire des parcelles considérées et il s'avère que c'est la CUD. qui est propriétaire du parking et des dunes de la digue jusque derrière le Point Infos.

Dans le cadre de la compétence GEMAPI (entretien des ouvrages du trait de côte), nous nous sommes adressés à la personne référente pour faire une maintenance à court terme. Le mail a été envoyé début mai et on a eu une réponse un mois après « je reviens vers vous ». Madame le Maire a rencontré le technicien en charge de ce dossier qui voulait organiser une réunion avec tous les intervenants. Ne souhaitant qu'une installation d'une centaine de mètres de ganivelles, Mme le Maire a interpellé Anne LEFEBVRE, qui assure l'interim de M. Cédric GHESQUIERES, qui a pris le dossier en main. Mme VANHILLE précise avoir également interpellé le SIDF pour le côté mer et que s'il en était de sa compétence, on l'aurait fait bien évidemment.

Il ne paraît pas simple de faire cela dans les règles. Mme VANHILLE ajoute que les élus seront avertis des suites données. Mme VANHILLE déplore également l'en-

vol des parapentistes et des voleurs d'épaves. Elle a également demandé au Groep CAENEN d'éclaircir le trottoir au droit du Projet Elise, rue de Valenciennes mais malgré cela rien ne bouge.

VIDÉO PROTECTION

Mr DECOSTER informe sur le marché de la vidéoprotection qui a été remporté par la société DBCAM. Cette société a déjà installé le dispositif vidéo de Bray-Dunes. Les coûts sont de 44500€ pour la fourniture et l'installation et de 1350€/an pour la partie maintenance. M. DECOSTER espère la mise en service fin septembre. Le mailage sera très dense, une antenne de réception sera installée sur la maison du Point Lecture et des antennes relais seront installées pour assurer la bonne réception. Ce sont les entrées du village qui seront équipées, le système étant évolutif, il sera possible d'étendre de façon définitive ou nomade le nombre de caméras.

Pour votre tranquillité, la commune s'est équipée d'un système de vidéoprotection

7 caméras ont été implantées rue du Général de Gaulle, place de la Gare, rue de la Résistance. Le système sera fonctionnel courant septembre 2018.



Carrefour Place de la Gare
Rue la Résistance



Carrefour rue du Général de Gaulle
Route de Furnes (D601)

Retour sur images



↑ CENTRES DE LOISIRS

En août, les enfants du centre de loisirs primaire se sont amusés sur le thème « J'aime ma plage, je la protège ». Ils ont créé des bandes dessinées, des dessins animés... mais pas que !!! Tandis que les plus petits sur le thème « La cuisine », ont participé à des activités culinaires et ont fait leur marché !



↑ **FÊTE DES ENFANTS DE L'ÉCOLE**, le samedi 23 juin.

↑ **FÊTE DE LA MUSIQUE**, organisée par l'Institut d'Education Motrice Vancauwenberghe, le 20 juin.



↑ **CABARET**
Organisé par l'association « Zuydcoote Animations », le vendredi 27 juillet.

↑ **BRADERIE-BROCANTE**
Organisée par l'association « Les Judcoot'Lussen », le dimanche 15 juillet.



↑ **PODIUM « TOURNÉE DES PLAGES » TOP DISCO ET CORINNE HERMÈS EN 1^{ÈRE} PARTIE, BONEY M EN 2^{ÈME}**
Organisée par le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre et l'association Zuydcoote Animations, le samedi 21 juillet.

Mini-déchetterie mobile

Le dispositif de collecte événementielle par mini-déchetterie mobile s'est mis en place en mars 2018. Ce dispositif vise à offrir aux habitants de la Communauté Urbaine de Dunkerque un service de proximité gratuit pour collecter les déchets de particuliers, type encombrants, électroménagers, les déchets d'équipements électriques et électroniques et les déchets dangereux (soude, acide, chlore, peinture...).



Une date à retenir :

Samedi 20 octobre de 8h à 13h

Les bennes seront installées rue du Sémaphore (parking).

Les déchets devront être déposés par les usagers au parking rue du sémaphore. Il est impératif de respecter les horaires.

Tout dépôt hors de ce site et de ces horaires est interdit !

Vous trouverez la typologie des déchets autorisés et non autorisés en mairie et sur le site internet www.zuydcoote.fr

La folle traversée de Hakaroa, ado diabétique de 13 ans !

Atteint d'un diabète de type 1 découvert il y a deux ans, le jeune collégien avec son père, soutenu par sa mère et sa sœur aînée, a traversé la France du nord au sud, en courant et à vélo 2004 km (son année de naissance) en 42 étapes (hommage au marathon).



Son but : rencontrer du monde, faire parler de la maladie, montrer que le diabète n'est pas un frein aux rêves !

Son périple l'a mené de la Panne, à la frontière belge, jusqu'à Portbou, à la frontière espagnole, le 12 août.

Sur son chemin, Haka, a croisé la route d'une quinzaine de députés (dont M. Paul Christophe, M. Sébastien Cazenove, M. Bruno Duvergé...). Tous ont enfilé leurs baskets pour courir à ses côtés.

Quête sur la voie publique : calendrier

Campagne nationale de sensibilisation du public à la maladie d'Alzheimer du dimanche 16 septembre au dimanche 23 septembre. **Collecte tous les jours.**

Horaires des marées - Dunkerque

Calculé par le SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine)

Date	Jours	Pleines mers						Basses Mers			
		Matin			Soir			Matin		Soir	
		heures	haut.	coef	heures	haut.	coef	heures	haut.	heures	haut.
1	S	04:45	5.65	74	16:56	5.65	70	11:46	1.05	---	---
2	D	05:23	5.50	65	17:42	5.50	60	00:09	0.95	12:26	1.20
3	L	06:19	5.30	55	18:49	5.25	51	00:53	1.15	13:16	1.40
4	M	07:37	5.05	47	20:10	5.10	45	01:50	1.35	14:27	1.55
5	M	08:59	5.00	45	21:39	5.15	48	03:13	1.50	15:58	1.55
6	J	10:31	5.10	54	23:05	5.45	61	04:42	1.40	17:21	1.30
7	V	11:42	5.45	69	---	---	---	06:00	1.15	18:33	0.90
8	S	00:06	5.80	77	12:36	5.80	85	07:04	0.85	19:29	0.55
9	D	00:56	6.15	93	13:20	6.05	99	07:55	0.65	20:18	0.35
10	L	01:39	6.30	105	13:59	6.20	108	08:40	0.55	21:02	0.20
11	M	02:21	6.35	111	14:39	6.25	111	09:22	0.55	21:45	0.20
12	M	03:02	6.35	110	15:19	6.25	108	10:03	0.60	22:26	0.30
13	J	03:44	6.20	104	16:00	6.15	99	10:43	0.70	23:06	0.45
14	V	04:25	6.00	92	16:41	6.00	85	11:22	0.85	23:44	0.70
15	S	05:05	5.75	77	17:23	5.75	69	---	---	12:01	1.05
16	D	05:48	5.45	61	18:11	5.40	53	00:23	1.05	12:42	1.30
17	L	06:39	5.10	46	19:12	5.00	39	01:07	1.40	13:32	1.60
18	M	07:48	4.75	34	20:33	4.70	31	02:03	1.75	14:39	1.85
19	M	09:15	4.55	31	21:59	4.70	33	03:18	1.95	16:07	1.95
20	J	10:35	4.70	38	23:10	4.95	43	04:50	1.90	17:33	1.70
21	V	11:36	5.00	49	---	---	---	06:03	1.65	18:32	1.35
22	S	00:04	5.30	55	12:23	5.35	61	06:52	1.35	19:16	1.05
23	D	00:45	5.55	66	13:00	5.60	71	07:29	1.15	19:50	0.85
24	L	01:20	5.80	76	13:31	5.75	80	08:01	1.00	20:21	0.75
25	M	01:50	5.90	84	13:58	5.90	87	08:33	0.90	20:53	0.65
26	M	02:17	6.00	89	14:25	5.95	91	09:06	0.80	21:27	0.60
27	J	02:44	6.00	92	14:53	6.00	92	09:40	0.80	22:01	0.60
28	V	03:13	6.00	91	15:23	6.00	90	10:14	0.80	22:35	0.65
29	S	03:44	5.95	87	15:56	5.95	84	10:48	0.85	23:09	0.80
30	D	04:18	5.80	80	16:33	5.85	75	11:23	1.00	23:46	0.95



Association CLAP DANSE
Hôtel de ville - Place de la République - CS 30119
59411 Coudekerque-Branche cedex

Pour vous divertir dans une ambiance détendue,
Pour vous perfectionner,
Pour apprendre les danses de société : valse,
tango, rock, cha-cha, rumba, charleston, samba...

Venez rejoindre l'association CLAP DANSE.

Révisions des danses apprises, à la Salle Robert Merle chaque
mercredi de 19h à 20 h à partir du 19 septembre.

Vous trouverez sur notre site www.clap-danse.fr tous les horaires et
tarifs. Nicole Verleene, Présidente de CLAP DANSE - Tél. 03 28 26 16 57

Enquête publique

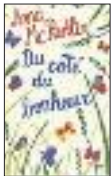
Projet de 6^{ème} modification du PLUC du vendredi 31 août au lundi
1^{er} octobre 2018 inclus.

Le commissaire enquêteur, M. HOUDAIN fera des permanences d'accueil du
public, les jours et heures suivants :

- En mairie de Zuydcoote, le 8 septembre de 9h à 12h
- A l'hôtel communautaire, le 31 août de 9h à 12h et le 1^{er} octobre de 15h à 18h
- En mairie de Coudekerque-Branche, le 19 septembre de 14h à 17h
- En mairie de Gravelines, le 25 septembre de 9h à 12h.

Point lecture de Zuydcoote

114 rue du Général de Gaulle (à côté de la Mairie)



DU CÔTÉ DU BONHEUR – ANNA MCPARTLIN

Editions Le Cherche Midi
Le soir du 1er janvier Jérémy disparaît avec son meilleur ami.
Maisie, sa mère, tente de reconstituer le fil des événements.



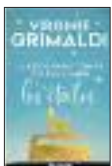
L'ARCHIPEL DU CHIEN – PHILIPPE CLAUDEL

Editions Stock
Le chien est une petite île en Méditerranée. Chaque matin, la « Vieille »
se promène avec son chien. Un jour, elle découvre trois corps, ceux de
trois jeunes Noirs...



LA FILLE DANS LES BOIS – PATRICIA MACDONALD

Editions Albin Michel
Blair retourne dans la ville de son enfance où sa soeur Celeste est
mourante. Sur son lit de mort Celeste lui révèle que l'homme qui croupit
en prison pour le meurtre de la petite Molly est innocent...



IL EST GRAND TEMPS DE RALLUMER LES ÉTOILES VIRGINIE GRIMALDI

Editions Fayard
Anna est bout du rouleau. La solution lui apparaît sous la forme d'un cam-
ping-car. Elle plaque tout pour un périple avec ses filles en Scandinavie.

Ouverture les mardis 11 et 25 septembre de 16 h à 18 h 30

Déchetteries communautaires

Dépôts acceptés dans les déchetteries de la
CUD : cartouches d'encre, pots de peinture,
radios, piles et batteries, ampoules et
néons, huiles usagées, papiers et cartons,
bois, textiles, ferrailles, tontes et bran-
chages, encombrants, gravats, déchets
d'équipements électriques et électroniques,
fibrociment (uniquement à Rosendaël
pour ce dernier type de déchet).

Les déchetteries sont ouvertes : du lundi
au samedi : 8h30-12h15 et 13h45-18h30.
Dimanches et jours fériés : 8h30 à 12h15.

Pour toute information : Appel gratuit au
numéro vert 0800 22 45 57 ou sur
www.dunkerquegrandlittoral.org

Ramassage des poubelles

Lundi : marron - Vendredi : bleue
Mercredi : Verte les 5 et 19 septembre.
Si vous souhaitez davantage d'information,
vous pouvez contacter le 0800 22 45 57
(appel gratuit) ou sur www.dunkerquegrandlittoral.org

Collecte des encombrants

Sur rendez-vous et moyennant une contribu-
tion de 12€ ttc par enlèvement vous pourrez
faire évacuer vos déchets. Vous aurez à préci-
ser la nature des matériaux à retirer et prévoir
8 à 15 jours de délai pour le retrait qui se fera
en votre présence. Tél : 03 28 24 45 41
Plateforme collecte des déchets.

Système d'information à la population

Infos : La Municipalité offre un système
d'information à la population par l'envoi de
SMS sur vos téléphones portables. Ce système
concerne des informations de types :

- Vigilance météo & Incidents majeurs (pollu-
tions, accidents industriels...)
- Agenda des manifestations (événements et
manifestations sur la commune, les dates à
ne pas manquer : inscriptions aux centres de
loisirs par ex).

Si ce service vous intéresse, nous vous
invitons à vous rapprocher de la mairie au
03 28 29 90 00 ou sur mairie@villedezuydcoote.fr afin de vous inscrire. Le coupon
d'inscription peut être retiré sur le site de la
commune www.zuydcoote.fr.

Accueils de loisirs

du lundi 22 octobre au vendredi 26 octobre

Age : De 3 ans à 14 ans (enfants nés de 2004 à 2015 inclus)

Lieu : Ecole maternelle pour les 3-6 ans (Centre maternel)

Espace « Robert Merle » pour les 6-14 ans (Centre primaire)

Horaires : de 9 h à 17 h 30 (accueil possible à partir de 8 h 30) avec une interruption de 12 h à 13 h 30 pour le repas qui peut être pris à la cantine.

Modalités d'inscription :

Les tarifs sont déterminés en fonction de 5 tranches de quotient familial. Cette décision a été prise sur demande de la Caisse d'Allocations Familiales de Dunkerque qui finance une partie des Accueils de Loisirs. L'inscription, à effectuer en Mairie, n'est possible que par semaine complète. Il en est de même si votre enfant mange à la cantine.

Permanences organisées en Mairie les :

- mercredi 26 septembre de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
- samedi 29 septembre de 9 h à 12 h

Devront être présentés :

- **L'attestation de quotient familial** (délivrée par la CAF ou imprimée via le site : www.caf.fr) ou à défaut, l'avis d'imposition 2018 (revenus 2017) et la notification de vos prestations familiales,
- **l'attestation de sécurité sociale ;**
- **le carnet de santé ;**
- **la carte d'identité de l'enfant.**

Attention : si l'enfant ne dispose pas, à ce jour, de la carte d'identité, prévoir de la faire établir dès à présent. Elle sera obligatoire pour toute éventuelle sortie à l'étranger.

Les inscriptions pourront être prises en compte dès que les dossiers administratifs et sanitaires seront complets et que le paiement sera effectué.



EMPLOIS D'ANIMATEUR, ANIMATRICE

Les candidatures pour les Accueils de Loisirs des vacances de la Toussaint 2018 sont à adresser en Mairie, à l'intention de Mme le Maire.

La date limite est fixée au samedi 29 septembre 2018, dernier délai.

	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS	4 ENFANTS ET +
Quotient-Familial	Semaine	Semaine	Semaine	Semaine
< 300	7.65 €	14.55 €	20.90 €	27.05 €
301 à 500	10.45 €	20.15 €	28.80 €	37.50 €
501 à 700	14.30 €	27.55 €	40.30 €	52.55 €
701 à 1000	19.90 €	37.00 €	54.30 €	70.90 €
> 1000	23.70 €	43.10 €	61.70 €	80.35 €

ENFANT EXTERIEUR A LA COMMUNE : 7.60 € / jour - CANTINE (Enfant extérieur) : 5.30 € / repas

CANTINE (Enfant ZUYDCOOTOIS)

1 enfant : 3.70 € par repas – 2 enfants : 3.10 € par repas par enfant – 3 enfants : 2.45 € par repas par enfant

FORFAIT JOURNEE EXCEPTIONNELLE : 13.00 € / jour par enfant

FORFAIT SORTIE DK BUS : 2.00 € / jour par enfant - FORFAIT SORTIE BUS : 5.00 € / jour par enfant

Urbanisme

Le fait d'entreprendre une construction sans avoir obtenu de permis caractérise le délit prévu par l'article L.421-1 du Code de l'urbanisme.

En fonction de la nature de vos travaux, il vous revient de déposer en bonne et due forme :

Déclaration préalable : délai : 1 mois (2 mois si terrain situé dans un site classé). Imprimé Cerfa : 13703*06

Permis de construire : délai : 2 mois (4 mois si terrain situé dans un site classé). Imprimé Cerfa 13406*06

Le délai d'instruction court dès que le dossier est considéré comme complet.

Cadastre

-Besoin d'un plan de masse ou d'un plan de situation ?

www.cadastre.gouv.fr est le site de consultation du cadastre en France.

Le site permet de simplifier vos démarches en vous offrant la possibilité de consulter en ligne le plan cadastral sur l'ensemble du territoire national et d'imprimer gratuitement des extraits de plan.

Il vous suffit de noter votre adresse, votre commune, le département, éventuellement le code postal et lancer la recherche. Une fenêtre s'ouvre et vous cliquez sur la loupe « gratuit ».

www.carto-cud.fr est le site de la Communauté Urbaine de Dunkerque qui permet aussi de simplifier vos démarches et de connaître votre numéro de parcelle, sa superficie, le règlement du PLU qui y est imposé.



Code de section	40
Numéro de la parcelle	1642
Catégorie	Zonée
Superficie	220m²
Voir le document réglementaire correspondant	
Voir le plan de zonage correspondant	

Sur ce site vous trouverez également diverses informations (La thermographie, les poubelles, les déchets, les jours de collecte...).



- Tags les plus utilisés
- Mobilier - 10
 - Déchets - 11
 - Ramassage - 14
 - Jour de collecte - 11
 - Poubelles - 11
 - Plan local d'urbanisme - 12
 - Collectifs - 12
 - Thermographie - 12

Arrêtés municipaux pour travaux

• **N° M43/2018 : Installation de 7 caméras Vidéo-protection du 6 août au 30 septembre 2018**

Mesures : Les dispositifs suivants pourront être appliqués par l'entreprise DB CAM pour faciliter la réalisation des travaux et prévenir les accidents sur le territoire de Zuydcoote.

- Limitation de la vitesse des véhicules à 30 km/h.
- Interdiction de dépassement.
- Alternation de la circulation.
- Interdiction de stationnement des véhicules.
- Restriction et interdiction de la circulation des piétons.

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise DB CAM sur les chantiers concernant la 8^{ème} du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire en milieu urbain, précisée dans l'article 132 de cette instruction.

• **N° M44/2018 : Modalités de circulation, sur la voie desservie par la rue Chemin Privé et la voie verte et sécurité des usagers.**

Mesures : Un panneau « cédez le passage » de types AB3 sera mis en place sur la véloroute à l'intersection de la voie verte et de la rue Chemin privé.

La Communauté Urbaine de Dunkerque sera chargée de la mise en place des panneaux de signalisation correspondants.

Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

La gendarmerie sera chargée, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Les restos du cœur

Le centre des Restos du Cœur de Leffrinckoucke, Bray-Dunes et Zuydcoote sera ouvert le matin pendant la campagne d'été les 6 et 20 septembre - 4 et 18 octobre.

Vacances scolaires 2018-2019

- Vacances de Toussaint du 20/10 au 5/11
 - Vacances de Noël du 22/12 au 7/01/2019
 - Vacances d'Hiver du 09/02 au 25/02
 - Vacances de Printemps du 06/04 au 23/04
 - Pont de l'Ascension du 29 mai au 3/06
 - Grandes vacances le 6/07
- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.



L'abbé Dezitter

1787



M. Dezitter naquit à Bailleul le 5 janvier 1743, il entra au collège des humanités de sa ville natale, alors dirigé par les Pères de la Compagnie de Jésus. Il se dirigea plus tard vers le séminaire d'Ypres, où il fit ses études théologiques et reçut la prêtrise.

Devenu l'abbé Dezitter, il fut nommé quelque temps plus tard au poste de régent au Collège de Bailleul. Le professorat de M. Dezitter dura jusqu'à 1787.

L'évêque d'Ypres le nomma curé de Zuydcoote, à la date du 30 mai 1787. Situé aux confins de la Flandre, sur le bord de la mer, ce village avec son horizon de vagues tantôt furieuses et déchaînées, tantôt calmes et limpides, avec ses sables et ses dunes, ne ressemblait en rien à la région de pâturages verdoyants et de terres ense-

mencées que le professeur de Bailleul venait d'abandonner. A peine dix ans auparavant, en 1777, la paroisse avait été durement éprouvée par un cataclysme terrible. M. Dezitter n'eut pas le temps de s'attacher beaucoup à ses paroissiens de Zuydcoote.

Au bout de deux ans, le choix de son évêque le désignait pour la cure de Crochte. Il prit possession de sa nouvelle paroisse le 6 Juillet 1789.

Prêtre depuis vingt ans, M. Dezitter avait alors quarante-six ans. Parvenu à l'âge mûr, il pouvait voir en rêve une carrière longue et bienfaisante à l'ombre d'une église de campagne.

A la date de 1789, de grands événements s'accomplissent en France. La Révolution commença par s'attaquer à l'Eglise : un décret du 11 août 1789 déclara les dîmes abolies; dans une seconde étape, la Constituante prononça, le 2 Novembre, la confiscation générale des biens du clergé. Le 12 Juillet 1790, fut votée la Constitution civile du Clergé, loi tyrannique par laquelle l'Etat, envahit le domaine spirituel : les évêques et les curés, nommés par le peuple, devront jurer fidélité à la Constitution civile, et ceux qui se refuseront à cette démarche seront remplacés.

La majeure partie du clergé flamand du diocèse d'Ypres protesta. M. Dezitter fut de ce nombre. Un arrêté de déportation fut signifié à M. Dezitter, et le 21 avril 1792, cet homme de Dieu, prenait la route amère de l'exil vers la Belgique du côté de Poperinge et d'Ypres notamment.

Depuis que la Convention était devenue maîtresse des destinées de la France (Septembre 1792), la haine contre la religion et ses ministres ne connaissait plus de bornes.

Le 18 mars 1793, les Jacobins décrétèrent la peine de mort contre les prêtres qui, étant en état de déportation, seraient arrêtés sur le territoire de la République.

Le 23 août 1793, le duc d'York mettait le siège devant Dunkerque. Les émigrés entrèrent en foule. Le curé Dezitter revint à Crochte. Dénoncé, il fut arrêté à Quaëdypre par un détachement de la garde Nationale. Incarcéré sur le champ à Bergues, M. Dezitter parut le lendemain matin, le 8 septembre 1793, devant la commission militaire. Après un interrogatoire sommaire, les membres de la Commission condamnèrent à l'unanimité la noble victime à la peine de mort.

L'après-midi même, les sans-culottes coiffés du bonnet rouge, attendent leur victime. On conduit le prêtre sur la place de la Fédération (aujourd'hui Marché aux bestiaux) de Bergues. Six artilleurs qui s'étaient présentés pour l'exécution consommèrent l'œuvre criminelle du tribunal, six détonations retentirent, l'ancien curé de Zuydcoote est mort.

Dezitter Curé de Crochte
par L'abbé De Croocq 1909